

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2013.43 Travaux de voirie suite à dégâts d'orage.doc

L'an deux mille treize et le mardi quinze octobre,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Didier GERIN, Maire.

Date de convocation : 10 octobre 2013

Présents : Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Daphné GAULT, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, Guy BATTIGLINI, Michel RODEL, Franck DENOLLY, Eric CLO, Noélie LASCOLS, Annick MOURARET, Sandrine BONNAY

Absentes excusées : Sylviane MONNOT, Sylviane VANEL

Secrétaires de séance : Sandrine BONNAY et Guy BATTAGLINI

*Pouvoir de Sylviane MONNOT à Michel CROS*

*Pouvoir de Sylviane VANEL à Pierre GUILLET*

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint explique à l'assemblée que lors d'un violent orage en septembre le chemin rural dit de « la Gelée » a tout été raviné par la pluie et les véhicules agricoles ont des difficultés pour l'emprunter.

Il signale aussi que sur l'ensemble de la commune, en cas de pluie violente, l'eau stagne sur la chaussée et il propose de faire des saignées sur les différentes voiries pour améliorer la sécurité.

Pour l'ensemble de ces travaux il présente un devis de 4 550 euros HT.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés**

- **VALIDE le devis de 4 550 euros HT pour la remise en état du chemin de la Gelée ainsi que pour la réalisation de saignées sur différentes voiries.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Le Maire :**

**Didier GERIN**

